

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise ML2S HOLDING				Néant ☐	
Adresse de l'entreprise 1 RUE DES ROUGERIOTS 77600 CHANTELOUP EN BRIE					
SIREN 9 1 3 8 4 3 4 7 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 4			
				Exercice N clos le 3 1 0 1 6 1 2 1 0 1 2 1 4	
ACTIF				Net 3	
Brut 1				Amortissements-Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028 916	030 510	406
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044 916	048 510	406
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068 31 600	070	31 600
		Autres* (3)	072 460	074	460
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084 9 349	086	9 349
	Charges constatées d'avance*		092	094	
Total II		096 41 409	098	41 409	
Total général (I + II)				110 42 325	112 510 41 815
PASSIF				Exercice N I NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	1 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	100
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132	769
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	2 669
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
Total I			142	4 538	
Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	9 337
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	21 589
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 4 679)			172	5 150
	Comptes courants d'associés			173	
	Autres dettes			175	1 200
Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	37 276	
Total général (I + II + III)				180	41 815
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199 460	Prix d'acquisition des immobilisations moins des amortissements et des provisions de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent en annexe au bilan 2033-NOT.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ML2S HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social : 1 rue des Rougeriots
77600 CHANTELOUP EN BRIE
913843470 RCS MEAUX

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22/08/2024

Le 22/08/2024, à 10 heures, les associés de la Société ML2S HOLDING se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 1 rue des Rougeriots 77600 CHANTELOUP EN BRIE, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué en date du 12/08/2024.

PUL Sengratana Michel préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2024 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 669 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2 669 euros.**

Affectation

- **Autres réserves, soit 2 669 euros.**
- **Solde Autres réserves, soit 3 438 euros.**

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 4 538 euros et celui des réserves à 3 538 euros.

Rappel des dividendes distribués

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.

ML2S HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social : 1 rue des Rougeriots
77600 CHANTELOUP EN BRIE
913843470 RCS MEAUX

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22/08/2024

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2024 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2024 lesquels font apparaître un bénéfice de 2 669 euros.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve en outre le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39, 4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 2 669 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 2 669 euros.

En conséquence, elle donne quitus à la présidence pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 669 euros de la manière suivante :

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2 669 euros.**

Affectation

- Autres réserves, soit 2 669 euros.
- Solde Autres réserves, soit 3 438 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 4 538 euros et celui des réserves à 3 538 euros.

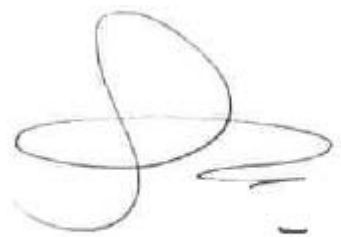
Rappel des dividendes distribués

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

PUL Sengratana Michel

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.